



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.30/AC.3/10
2 mai 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Comité de gestion de la Convention internationale
sur l'harmonisation des contrôles des marchandises
aux frontières, 1982
(Cinquième session, 6 et 7 février 2003)

**RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DE LA CONVENTION INTERNATIONALE
SUR L'HARMONISATION DES CONTRÔLES DES MARCHANDISES
AUX FRONTIÈRES, 1982, SUR SA CINQUIÈME SESSION**

PARTICIPATION

1. Le Comité de gestion a tenu sa cinquième session, à Genève, les 6 et 7 février 2003.
2. Y ont participé des représentants des Parties contractantes suivantes: Allemagne, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lituanie, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse, Yougoslavie et Communauté européenne (CE).
3. Le représentant de l'organisation internationale suivante a participé à la session en qualité d'observateur: Union internationale des transports routiers (IRU).
4. Le Comité de gestion a constaté que le quorum requis selon l'article 6 de l'annexe 7 à la Convention était atteint.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Document: TRANS/WP.30/AC.3/9.

Mandat et historique: Ordre du jour provisoire (TRANS/WP.30/AC.3/9), point 1.

5. Le Comité de gestion a décidé de reporter l'examen d'une nouvelle annexe 8 sur la rationalisation des formalités de passage des frontières en transport routier international, plusieurs Parties contractantes ayant indiqué qu'elles n'étaient pas encore en position de se prononcer sur la proposition.

6. Le Comité de gestion a également noté que la prochaine session du Comité régional des transports routiers de la SECI se tiendrait à Istanbul, les 19 et 20 mars 2003. Comme ce comité a élaboré le concept et les spécifications techniques du Certificat international de pesée du véhicule, qui fait partie de la nouvelle proposition d'annexe 8 à la Convention, le Comité de gestion l'a invité à rendre compte de toutes les mesures et procédures pratiques qui pourraient s'avérer nécessaires au niveau national pour garantir l'application du nouveau Certificat international de pesée du véhicule.

QUESTIONS DIVERSES

Date de la prochaine session

7. Conformément à l'article 4, alinéas ii et iii, de l'annexe 7 de la Convention, le Comité de gestion a décidé de tenir sa prochaine session les 25 et 26 septembre 2003, en même temps que la cent cinquième session du Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (WP.30) de la CEE.

ADOPTION DU RAPPORT

8. Conformément à l'article 8 de l'annexe 7 à la Convention, le Comité de gestion a adopté le rapport de sa cinquième session, sur la base d'un projet établi par le secrétariat de la CEE.
